

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2012-58 du 11 juillet 2012 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1230471S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6 ;
Vu la délibération n° 2000.03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang en date du 22 décembre 2011 nommant Mme Dominique LEGRAND directrice de l'Établissement français du sang Rhône-Alpes,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique LEGRAND, directrice de l'Établissement français du sang Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tout document et acte relatifs à la cession d'une parcelle boisée, sise au lieudit La Corne, commune de Beynost.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait en deux exemplaires, le 11 juillet 2012.

*Le président par intérim
de l'Établissement français du sang,*
PR P. TIBERGHEN